

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS89

présenté par  
M. Di Filippo

-----

### ARTICLE 7 BIS B

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à mettre toujours plus à contribution les travailleurs, en créant une journée de solidarité supplémentaire pour les actifs. Alors que les impôts et les charges sur les salaires sont particulièrement élevés en France et que de nombreux Français pourtant actifs ont des difficultés à boucler leurs fins de mois, il serait plus juste et plus pertinent de ne pas toujours faire peser l'effort sur ceux qui travaillent, mais plutôt de mettre en place une journée de solidarité pesant sur les bénéficiaires des prestations sociales non contributives.